

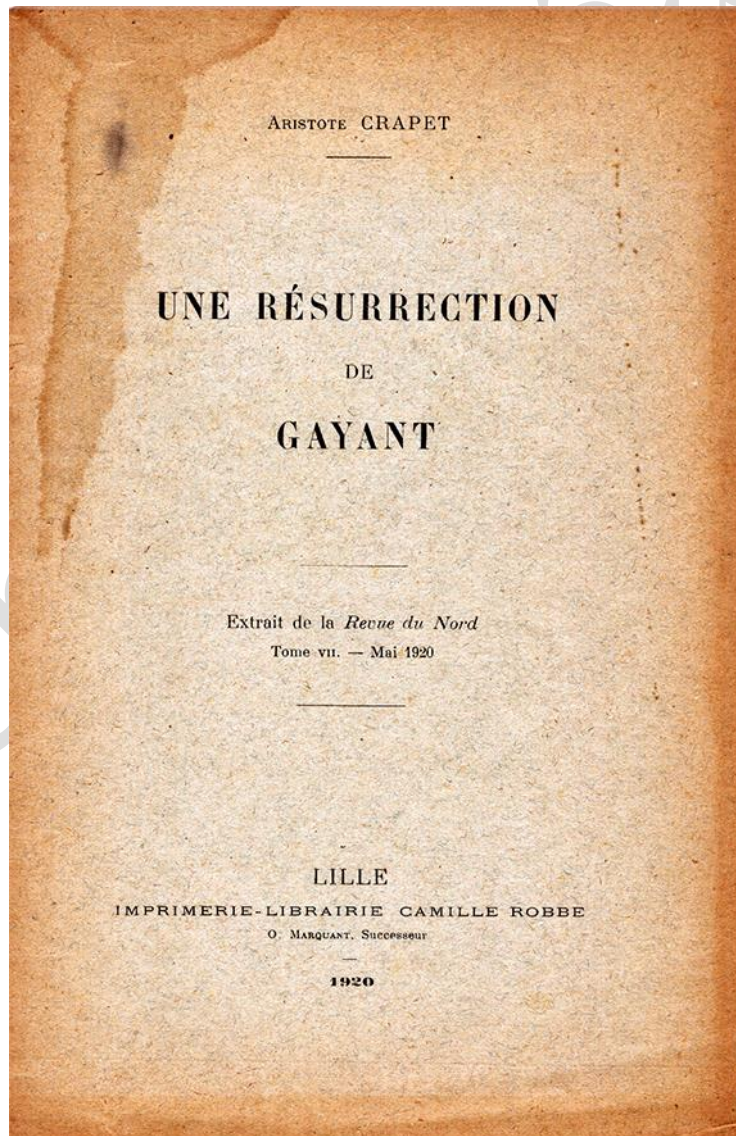
Terre de Géants

Les Cahiers de la Gazette - N°7

Gayant et sa famille - DOUAI

Une résurrection de Gayant

Aristote Crapet



Terre de Géants

UNE RÉSURRECTION DE GAYANT

Pendant quelques années qui furent bien longues, les années de guerre et d'occupation, les Douaisiens ont été privés du spectacle de Gayant et de sa famille. Verront-ils en 1920 leurs chers géants - endormis du sommeil de la mort depuis 1914 -- revivre et se promener par les rues ?

Ce n'est pas la première fois que l'illustre famille manque à la cité. Vers la fin de l'ancien régime, en 1771, le père-, la mère et les enfants meurent ... pour renaître en 1778. Victimes de la Révolution en 1792, ils ne ressuscitent qu'en 1801.

Au risque d'être accusé de profanation et de froisser le patriotisme très susceptible des « enfants de Gayant », nous dirons quelques mots de l'origine de Gayant, de son histoire et de sa mort, - avant d'étudier sa résurrection, en l'an IX, qui fait l'objet essentiel de cet article (1).

Le 16 juin 1479, les Français voulant s'emparer de Douai par surprise se cachèrent de nuit dans les « avéties » près de la porte d' Arras. Ils espéraient forcer le passage au matin ; ils ne réussirent pas et se retirèrent. Pour consacrer la mémoire de cet événement, une procession générale « *fust instituée à Douay en l'onneur de Dieu et de toute la court célestiale et de Mon sieur saint Maurand pour rendre grâces que par tel jour ceste ville fust garde et conserve de lemprinse que y feroient les franchois pour le cudier sen prendre* » ». C'est l'origine de la procession dans laquelle figurait Gayant.

Les recherches de DEHAISNE dans les comptes de la ville ont exhumé l'acte de naissance de Gayant et celui de sa femme. Le géant, inventé par la corporation des manneliers, a paru pour la première fois, le 18 juin 1531. On trouve, en effet, dans les comptes de 1530-1531 (2) : « *Au maire quatre homes et tout le corps des cayereurs [fabricants de chaises] et mandelliers [manneliers] de la dicte ville et que leur a esté donné en courtoisie sur*

la somme de XVIII l. XVI s. que leur a cousté ung personnaige construit en forme de gayant, servant aux histoires de la procession ... à la charge d'entretenir celluy doresnavant à leurs despens la somme de VIII livres ». La procession fut splendide. Elle ne comptait pas moins de trente-huit « histoires », soit environ vingt de plus qu'à l'entrée de Charles Quint, à Douai, en 1516 (3). Cette découverte « *fait déchoir Gayant du rôle mystérieux et légendaire* » qu'une tradition, relativement récente, lui attribue. On reste pourtant libre de croire, comme le dit TAILLIAR, qu'en « *construisant leur statue* » les manneliers ont voulu personnifier un des héros des traditions populaires.

QUENSON qui voyait dans Gayant le « symbole » du corps des manneliers s'était donc approché de la solution, et GUILMOT qui supposait que Charles Quint « *avait inventé les géants* » (4) pour amuser le peuple et le détourner de penser à ses libertés provinciales plaçait assez exactement l'origine de Gayant à sa date. Il n'est pas douteux, que la légende est postérieure à l'invention du mannequin.

Au fond, les Douaisiens voulurent avoir leur géant comme nombre de villes des Pays-Bas en possédaient. Puis Douai, à son tour, fut imitée : c'est ainsi qu'en 1825, lors des fêtes à l'occasion du sacre de Charles X, on organisa, à Lille, un cortège dans lequel figurèrent deux mannequins d'osier à « *l'imitation du Gayant de Douai* ». On les baptisa ... Lydéric et Phinaert.

Mme Gayant est plus jeune que son époux. Elle aurait vu le jour en 1564. Les comptes de 1564-1565 indiquent au 27ème jour de juin : « *Pour quatre lotz de vin présentez aux mandelliers faisant le gayant... Pour ~ quatre lotz aux fruictiers representant la géande* » (5). De cette union bénie naquirent Jacquot, Fillion,

Binbin, et même un quatrième enfant qui mourut en bas-âge.

Le géant et sa famille amusèrent la reine Marie-Thérèse, quand elle fit son entrée à Douai, le 23 juillet 1667 (.6).

La présence à la procession de ces figures « déplacées » (auxquelles il faut joindre le Diable de saint Michel) fit l'objet d'un mandement de Gui de Sève, évêque d'Arras, du 1er juin 1699, et de représentations de ce prélat au Magistrat de Douai. Les échevins se bornèrent à ne faire sortir les « figures » dont il s'agissait « qu'après l'arrivée du clergé à la station » ; puis ils supprimèrent le diable de saint Michel.

La procession commençait (7) par les différents corps de métiers, chacun d'eux précédé par sa croix portée par le valet. Puis venaient les ordres religieux, nombreux dans la ville, et le clergé séculier. L'Université, accompagnée des bacheliers de ses facultés, était escortée de hallebardiers vêtus de manteaux rouges. Les écoliers de l'Université ne manquaient jamais à la procession, mais ils s'y comportaient toujours « indécentement » en distribuant des bonbons; les dames en recevaient des paquets, les grisettes des poignées : « ces dernières n'y étaient pas ménagées en propos et souvent en gestes scandaleux » affirme DIEUDONNÉ. Le grave PLOUVAIN se borne à déclarer que « MM. les bacheliers en droit, revêtus de redingotes rouges, n'étaient pas exempts de reproches dans la distribution de leurs dragées ». Le siège royal de la Gouvernance suivait, gardé par des hallebardiers à la livrée du Roi ; enfin, le Magistrat, accompagné des quatre « serments » : archers, arbalétriers, canonniers, maîtres en fait d'armes, qui étaient précédés d'un homme « emboîté » dans un petit cheval d'osier « appelé le sot des canonniers ; il était affublé d'un bonnet garni de grelots et jetait du son au visage des spectateurs. Des chars de triomphe, un navire et qui semblait voguer en pleine mer la Roue de fortune et la famille Gayant complétaient le cortège.

Les « abus » qui se remarquaient dans cette procession (8) déterminèrent M. de Conzié, évêque d'Arras, à l'interdire par son mandement du 14 juin 1770, et à instituer par un second mandement du 30 mai 1771, une autre « procession générale et solennelle de tout le clergé séculier et régulier. de la dite ville, laquelle serait faite annuellement le 6e jour du mois de juillet ou le dimanche en suivant », en mémoire du retour, en 1667, de cette ville sous l'obéissance de Louis XIV. Le Roi, par « lettres closes » du 6 juin 1771, enjoignit aux autorités d'y assister.

D'après PLOUVAIN, ce Gayant cessa de paraître la dernière de ces années ; sa famille fut détruite l'année suivante : la tête seule de Gayant, qu'on attribuait à Rubens, fut conservée. M. Vervoort fit reparaître ces amusements publics à la fête communale, le 12 juillet 1778 (9) ». Bien que le motif de la fête eût été modifié et qu'au lieu d'être la commémoration de l'insuccès des troupes françaises, elle fut devenue celle de leur victoire, Gayant, qui était comme les Flamands, devenu un bon Français, ne bouda pas et reprit sa place dans la cérémonie. La famille de Gayant fut portée à quatre enfants, cette année et la suivante. « Un homme revêtu des attributs du plus jeune âge, représentait le nouveau venu et marchait dans un alloir ». Ce quatrième rejeton de Gayant mourut avant de savoir marcher seul.

Toute la famille disparut dans la tourmente révolutionnaire : le 26 juin 1792, la municipalité la condamna à mort. Le 3 brumaire an III, un officier municipal dressait l'inventaire de ce qui en restait : « Effet et dépouille du cy-devant géant et cousur. 1° Deux grostête et leurs coifure ; 2° Trois tette des enfant et leurs coiffure ; 3° Une polonaise de la fille ; 4° Labillemeut complet et armure du dit géan ; 5° Labillement complet de la Billement de la femme ; 6° Les habillement complet des deux garcon ; 7° Sept figure de la rou de fortune ; 8° Les fouffe et guenille servant à habillé les mannequin ».

Mais le culte de Gayant conservait ses fidèles, et dès que le calme fut revenu, l'idée de la résurrection se fit jour. Le 26 messidor an VIII (14 juillet 1800), les membres de la commission du Bureau de Bienfaisance (10) qui célébraient la fête dans « un banquet civique », résolurent de faire tous leurs efforts pour ressusciter Gayant l'année suivante. Ils rédigèrent une proclamation qui rappelait qu'à Douai, « on s'extasiait avec Gayant » ; le jour où ce « hochet » était promené en triomphe, amenait des étrangers de vingt lieues à la ronde, réunissait des hommes de diverses provinces « que la guerre ou les opinions de parti avaient divisés ». Des évêques « qui ne croyaient voir dans cet être fantastique que des aliments au maintien de la superstition, en avaient empêché la marche à différentes reprises », mais Gayant avait toujours été rendu à son peuple. Au début de la Révolution, les officiers municipaux défendirent cette fête qui pouvait être « le signal du trouble », mais maintenant que la liberté est assise sur les bases inébranlables, il n'y a plus rien à craindre. Une souscription volontaire est ouverte dont le produit servira au paiement des frais de la fête.

Le préfet Dieudonné (11) s'émut de l'élan qui se manifestait parmi les Douaisiens. Il vit, dans la tentative de résurrection de « cette ridicule mascarade » à la date à laquelle on se proposait de la faire sortir (12 juillet), une démonstration contre la fête du 14 juillet. A supposer que telle ne fût pas l'intention de ses promoteurs « dont quelques-uns sont même assez raisonnables », l'affluence des spectateurs de la première fête ferait ressortir davantage que la seconde n'est célébrée que par les fonctionnaires publics. Le 20 prairial an IX, il écrivit à Chaptal, ministre de l'intérieur, une lettre dont la minute - tout entière de sa main - est conservée aux Archives départementales du Nord. Comme il ne veut pas être responsable aux yeux des Douaisiens de l'interdiction qu'il souhaite, tout en demandant à Chaptal de lui prescrire « d'empêcher ce grotesque spectacle », il le prie de ne pas faire

allusion à sa lettre. Nous croyons devoir en donner le texte complet (2).

« Citoyen ministre, je crois que dans toutes les parties de la France et dans presque toutes les communes (les grandes villes exceptées), l'on célèbre annuellement une fête, qui est ordinairement fixée au jour indiqué par le calendrier grégorien pour la commémoration du patron de la paroisse. Dans le département du Nord, ces fêtes sont ordinairement accompagnées de beaucoup d'appareil et le peuple se livre à une joye bruyante excitée par la boisson, les danses et quelques spectacles grotesques.

Quoique la ville de Douay, chef-lieu du département, soit assez considérable, elle avait aussi avant la Révolution sa fête annuelle qu'on rendait aussi bruyante qu'il était possible, pour y attirer les habitants des communes voisines et occasionner une grande consommation de denrées, ce qui augmentait le produit des octrois.

Dans cette fête, on donnait en spectacle et on promenait dans toutes les rues un mannequin fait en osier vernis et barbouillé de différentes couleurs, représentant un géant, et d'autres mannequins de la même fabrique représentant la femme et les enfants de ce géant auquel on avait donné le nom de Gayant. On les habillait très proprement pour mieux fixer l'attention des spectateurs, on les exposait dans les bals et quand la fête qui durait ordinairement trois jours était terminée, on replaçait Gayant et sa famille dans une salle où ils étaient conservés soigneusement.

Depuis dix ans, cette fête était tombée dans l'oubli, et l'on ne pensait plus aux mannequins dont je viens de parler. Mais plusieurs individus dont quelques-uns sont même assez raisonnables (13), ont pensé qu'il fallait rendre au peuple le plaisir de revoir ces chers objets de son ancienne affection. On a ouvert une souscription pour avoir des fonds qui puissent suffire à l'habillement de Gayant et de sa famille, et l'on a même prié ceux des habitants de Douay qui résident

actuellement à Paris de contribuer à cette dépense (14). L'on s'occupe avec activité des moyens de rendre Gayant et sa suite plus brillants qu'ils ne l'ayent jamais été. On se propose d'en donner le spectacle le 23 messidor prochain correspondant au 12 juillet et d'attirer un grand nombre de spectateurs par des avis répandus à profusion dans un grand nombre de communes. Je joins ici un prospectus rédigé en conséquence.

Je vous prie d'observer, citoyen ministre, qu'autrefois cette fête avait lieu le 6 juillet et que cette année, on veut la reculer de six jours pour la faire coïncider avec le 14 juillet, époque si mémorable dans les annales de la liberté. Il résultera de cette circonstance que Gayant aura été l'occasion d'un rassemblement considérable, qu'il aura amusé le peuple et que la fête mémorable du 14 juillet sera froidement célébrée par les fonctionnaires publics. Quel contraste ces deux réunions présenteront ! L'une aura été pour les 19/20 de la population une véritable fête par le concours qu'elle aura fait naître ; l'autre ne sera plus qu'une cérémonie à laquelle le peuple se croira étranger. Celle-ci succèdera immédiatement à la première et la différence n'en sera que plus remarquable.

Les rédacteurs du prospectus ont eu l'adresse de fixer la naissance de leur Gayant à l'année 1667 (15) pour en tirer la conséquence qu'il fut établi dans la seule vue de rendre plus sensible la joye des habitants à l'occasion de leur réunion à la France. C'est une supposition : car Gayant existait déjà alors et on ne l'exposait à la curiosité de la foule qu'à l'anniversaire de la fête patronale de la ville.

On dit que c'est un guerrier qui prêche l'amour de la patrie (16). C'est pour la première fois qu'on s'est avisé de présenter ce mannequin comme un guerrier et l'on voit bien pourquoi.

Quoiqu'il en soit, citoyen ministre, je ne crois pas qu'il soit décent ni convenable de permettre cette ridicule mascarade, précisément à l'époque où l'on se propose d'en donner le spectacle. Je m'en suis déjà

expliqué à quelques hommes sensés qui sont de mon opinion, mais qui pensent qu'il serait impolitique de priver le peuple de la satisfaction qu'il éprouve. Ces ménagements sont pénibles et affligeants. Cependant, citoyen ministre, si vous pensez comme moi sur la promenade de Gayant, je vous prie de m'écrire que vous êtes instruit (sans dire comment ni par qui) que ... (rappeler dans votre lettre le procès de la mienne) et vous exprimerez ensuite votre opinion en me prescrivant d'empêcher ce grotesque spectacle. Veuillez me répondre le plus tôt possible. Salut et respect. »

Il est presque superflu de faire observer qu'en l'occurrence, les Douaisiens ne faisaient que manifester leur profond attachement à leurs traditions. Ils déploraient la mort de Gayant « objet de leur vénération » et voulaient le voir renaître à la date où il était d'usage de le promener dans les rues, « le sixième jour du mois de juillet ou le dimanche en suivant. »

Chaptal répondit le 10 messidor (29 juin), en évitant de donner à sa lettre le caractère d'une réponse (17), mais eu laissant à Dieudonné le soin de prendre les mesures qui lui paraîtraient convenables, soit pour supprimer « ce ridicule spectacle » », soit pour en éloigner la date de celle avec laquelle « on affecte de la faire coïncider ». « Les idées à la fois puérides et superstitieuses qui se lient à ces grotesques personnages, le soin qu'on paraît avoir eu de rapprocher autant qu'il a été possible leur apparition de la solennité du 14 juillet, tout me porte à croire qu'on a eu le projet de réveiller par cette mômeerie des souvenirs qu'il importe d'effacer, et celui de rendre les citoyens indifférents à l'appareil plus grave de l'anniversaire de la Révolution » (18).

Le préfet n'osa pas interdire la fête. Le 12 messidor, il adressa au maire de Douai (19) une ampliation de la lettre de Chaptal. Il ajoutait (20) : « Je conçois que quand les amusements du peuple ne troublent pas l'ordre public et ne nuisent pas à ses intérêts, il ne faut pas les environner

d'obstacles. Mais, citoyen maire, il est une circonstance qui ne permet pas de donner à ce divertissement bruyant l'étendue et l'appareil qu'il avait autre fois : c'est qu'il aurait lieu la veille du 14 juillet. Il ne faut pas se dissimuler que toute ridicule que soit cette fête de Gayant, elle occasionnera un grand concours et que le peuple, rassasié de spectacles, ne prendra pas beaucoup de part à la cérémonie imposante et auguste du 14 juillet. Cette différence ne ferait pas honneur aux habitants de la ville, et il faut éviter les comparaisons qui peuvent les faire calomnier et qui tendraient à persuader que la fête de la Liberté a pour eux moins d'attraits que le spectacle de quelques marionnettes. Ces réflexions que fournit évidemment la lettre du ministre de l'intérieur vous détermineront sans doute, citoyen maire, à ne permettre le spectacle de Gavant qu'à une époque assez éloignée du 14 juillet pour qu'il ne puisse être fait de rapprochement désagréable. Je me repose avec confiance sur votre sagesse et sur votre zèle éclairé ».

La fête fut ajournée au décadi 30 messidor (19 juillet 1801). Les « spéculateurs », - les membres du Bureau de bienfaisance - protestèrent, dans une réponse au ministre de l'intérieur, de leur attachement à la Révolution et au gouvernement. Ils n'ont cherché qu'à améliorer le sort des pauvres « par un plus grand produit des octrois qui sont destinés à les soulager ». Ils ont fourni trop de preuves de leur amour de la liberté « pour qu'on puisse les soupçonner de vouloir tourner en ridicule les institutions républicaines et diminuer l'appareil des fêtes ordonné par le gouvernement » (21).

A l'invitation d'assister à la fête qui lui fut adressée, Dieudonné faisant contre mauvaise fortune bon cœur, répondit qu'il acceptait. Dans les deux lettres, il ne fut pas question de Gayant. « Si l'objet de la fête qui doit être célébrée à Douai le 30 de ce mois, est de rappeler et de rendre toujours plus chère l'époque où elle fut réunie à la France, quel est le citoyen qui ne s'empresserait pas d'y prendre part ? Quel est le magistrat qui n'y applaudirait

pas ? Attacher de plus en plus vos concitoyens à la République par cette commémoration, les rendre fiers d'appartenir à la grande nation qui remplit l'univers de son nom et de sa gloire, rendre ces sentiments plus vifs par le spectacle des jeux de balle et de cible, tel est le but que vous vous proposez. Des motifs aussi nobles doivent donner à cette fête un grand caractère sans exclure l'allégresse. Il ne peut que m'être agréable d'en être le témoin » (22). Est-ce forcer les textes que de trouver la réponse du préfet assez ironique ?

Le 29 messidor, veille de la fête, les cloches et le carillon se font entendre; les étrangers arrivent de toutes parts ; la ville présente l'aspect le plus animé ; les habitants sont impatients de revoir les images qui leur sont si chères (23) : « tout enfin respire la joie la plus vive ». Et le 30 messidor (19 juillet), la gigantesque famille sort « triomphante du néant, rayonnante de gloire et couverte des longs applaudissements des « *enfants de Gayant* », malgré l'opposition masquée du préfet.

Il n'entre pas dans le cadre de cet article de décrire le cortège et les réjouissances du 30 messidor et des jours suivants. Bornons-nous à rappeler, d'après Dieudonné, que deux fois par jour « pendant tout le temps qu'a duré la fête », on a fait faire à la famille Gayant (24) le tour des principales rues de la ville. De temps en temps, elle s'arrête pour réjouir le peuple par des danses. Elle honore de sa visite les cabarets les plus bruyants aux acclamations des habitués qui répondent à cet honneur par des libations réitérées à la santé de M. et Mme Gayant et de leur famille. « On prétend que plus d'un de ces lieux a du sa vogue à ces visites courtoises ».

Une pièce en trois actes : Douai délivré des barbares par Jean Gélon surnommé Gayant, composée à cette occasion, fut représentée avec un grand succès le 3 thermidor an IX. La fable qui servit à la composition de cette pièce est reproduite

par BRASSART (1). Elle avait été « arrangée » par Plouvain.

On trouve le souvenir de l'opposition de Dieudonné et de la rancune qu'il a conservée à Gayant dans la *Statistique du département du Nord*, publiée en l'an XII (2) : « Quelque version que l'on fasse sur Gayant pour lui donner une origine française, on trouve aux archives de la mairie de Douai la preuve authentique que la procession remonte à l'année 1480 ... » et, plus loin : « ... motif à peu près semblable a opéré, en l'an IX, l'exhumation de ces grotesques représentations, si raisonnablement frappées par les principes libéraux de la Révolution. Le besoin d'augmenter le revenu des octrois de bienfaisance, devenus la seule ressource des indigents, a montré, dans les chars de triomphe et les géants, des auxiliaires productifs ; et les chars de triomphe et les géants ont reparu, et avec eux l'antique dévotion qu'on leur a toujours portée. Toutefois, la direction nouvelle donnée à cette fête à Cambrai, a prouvé que l'on peut, quand on le voudra,

en tirer parti au profit de l'esprit public; les chars de triomphe y ont été dédiés à la gloire de nos armées victorieuses, et cette fête, devenue en quelque sorte nationale, a attiré autant de spectateurs que les colosses de Douai qui ont été reproduits sans aucun changement ».

Pourtant, comme en trois années il a eu l'occasion de comprendre et d'apprécier le caractère douaisien, comme il a été admirablement renseigné par Bottin sur la fidélité des habitants du Nord à leurs traditions, - probablement aussi, le charme de la gigantesque famille a-t-il opéré sur lui - il conclut ainsi : « les promenades de Gayant sont le spectacle qui flatte le plus les habitants de Douai et leurs nombreux voisins ; il est pour eux la source de la plus vive jouissance. Longtemps encore, après que la fête est passée, le souvenir de Gayant vient distraire les plus malheureux dans leurs peines. Il faut bien, sous ce rapport, voir avec indulgence la résurrection de Gayant ».

Aristote CRAPET

Notes

(1) Nous n'avons pas l'intention de donner une bibliographie complète de *Gayant*. Voir en particulier, outre les ouvrages cités dans les notes, (PLOUVAIN), *Souvenirs l'usage des habitants de Douai*, Douai, 1822. DIEUDONNE, *Statistique du département du Nord*, Douai, 1804, (BRASSART), *Souvenirs de la Flandre wallonne*, L. III, pp. 1-7, 54 et suivants. BRASSART, *notes historiques sur les hôpitaux d'établissements de charité de la ville de Douai*, Douai, 1842, DECHRISTÉ, *Notes sur Gayant et sur ses fêtes...*, Douai, 1886.

(2) F^o 129 des comptes de 1530-1531. Dons et courtoisies. *La Note sur la véritable origine de Gayant*, de DEHAISNES n'a pas été imprimée.

(3) Sur l'entrée de Charles Quint à Douai, voir DEHAISNES, *Fêtes et marches historiques en Belgique et dans le Nord de la France*, Lille-, 1893, pp. 29-32

(4) On prétend que l'institution de la plupart de ces gigantesques représentations est due à Charles Quint, qui, connaissant bien le caractère des Flamands, parmi lesquels il était né, cherchait tous les moyens de neutraliser leur humeur inquiète en les amusant... (DIEUDONNÉ, I, p. 90). - Il paraît que dans un village près de Valladolid marchent deux géants appelés Gayant et Bimbino [voir : *Souvenirs de la Flandre wallonne*, I. III, p. 51.)

(5) F^o 103 des comptes de 1564-1565.

(6) « Les rues étaient tendues de tapisseries et on avait placé des chars de triomphe, le navire de Gayant dans les carrefours » PLOUVAIN, p. 387

(7) L'ordre est différent dans DIEUDONNE, p. 88. Il en existe une description curieuse et ... savoureuse dans *Les abus dans les cérémonies et dans les mœurs*; par M.L. (LAURENT ?), édité à Genève, chez Pierre PELLET, 1767. Elle est reproduite dans le *Mémoires de la Société dunkerquoise*, 45^e vol. 1907, pp. 229-239.

(8) Il s'en remarquait ailleurs qu'à Douai. A Lille, dans la procession générale fondée au XIII^{ème} siècle par la comtesse Marguerite, il s'était « glissé quelques abus par différents spectacles que le désir des peuples et la facilité du Magistrat, peut-être le zèle peu éclairé avaient laissé introduire ». On y portait toutes les chasses et fiertes de la ville. Les confréries et corps de métiers y figuraient, précédé de grands bâtons chargés de tous les attributs

(9) QUENSON dans *Gayant ou le géant de Douai ...* (1840), DENIS dans *Qu'est-ce que Gayant ?* (1874) et DECHRISTÉ, *op. cit.* disent qu'il reparut en 1779.

(10) Un décret du 5 ventôse an VIII (24 février 1800) avait créé des *octrois municipaux et de bienfaisance* sur les objets de consommation, dans les villes dont les hospices civils n'avaient pas de revenus suffisants. *Un octroi fut établi à Douai*. L'affluence des étrangers à la fête devait avoir pour conséquence d'augmenter le produit des octrois.

(11) Dieudonné venait d'arriver à Douai, le 21 ventôse an IX. (la préfecture du Nord, créée à Douai, ne fut transférée à Lille qu'en l'an XIII). Il avait été nommé le 3 pluviôse an IX (23 janvier 1801), succédant à Joubert, qui n'avait occupé la préfecture que pendant un an.

(12) Série M. Papiers de Dieudonné.

(13) L'Association volontaire pour le rétablissement de Gayant se composait de Allard, Caullet, Duquesne, Guilmot, Legrand, Marlier, Picart, Plouvain, Smeyers, Vinois fils.

(14) Le montant de la souscription s'éleva à 4.675 fr. 56.

(15) Ce n'est pas tout à fait exact. Voici le texte : « Dans tous les temps, les peuples consacrèrent par des fêtes et des réjouissances les époques les plus mémorables de leur existence : c'est à ce titre que les habitants de Douai célèbrent chaque année, vers le 17 messidor, le moment qui, en 1667, les rendit français ».

Ce que symbolise Gayant est un peu inattendu, quoique dans le goût de l'époque : « Parmi les amusements qu'on prodiguait au public, la présentation d'une famille colossale *faisant allusion, à la force du peuple qui renversa dans ces contrées la haute féodalité*, fixait spécialement l'attention générale et amenait une quantité d'étrangers... »

(16) « ... Mais, dira-t-on, les Français n'ont fait leur révolution que pour secouer la superstition et ses symboles, et le Gayant de Douai est un être superstitieux ; d'abord cc Gayant ne présente aucun emblème de l'ancien ordre des choses ; c'est un guerrier qui prêche l'amour de la patrie, et ce sentiment est bien trop

gravé dans le cœur de tous les Français pour qu'il puisse en blesser aucun. C'est un être idéal, à la vérité ; mais tous nos concitoyens sont assez instruit pour ne se tromper jamais sur le mode- de son existence...

(17) « Je suis informé, Citoyen préfet, que les spéculateurs ont annoncé à Douai, pour le 23 de ce mois, une fête... »

(18) BRASSART, *Notes historiques sur les hôpitaux... de Douai*, p. 187.

(19) Le maire était alors Melloz (Antoine-Joseph).

(20) BRASSART, *op ; cit.*, pp.188-189

(21) BRASSART, *op. cit.*, pp. 189-191.

(22) BRASSART, *op. cit.*, Pièces justificatives, LXX.

(23) M. L. op. cit. écrit : « Cette attention des parents (à faire baiser Binbin) allume de bonne heure dans le cœur des Flamands l'amour qu'ils ont pour celle famille, car le plaisir qu'ils ont de voir danser leur grand Géant, les chatouille trois mois d'avance ».

(24) « Ces géants qui n'ont que le buste, sont échaufaudés en osier et terminés depuis les reins par des morceaux d'étoffe qui forment une espèce de jupon sous lequel sont cachés les porteurs des mannequins». Gayant qui a environ 21 pieds de hauteur porte le costume des anciens chevaliers. Sa femme avait adopté en l'an 9 les modes les plus récentes et tenait en main un ridicule « ridiculement disproportionné avec le reste ». Les trois autres membres de la famille sont Jacquot, l'ainé des enfants ; Fillion, sa sœur cadette ; Binbin, le plus jeune.

(25) op. cit.. pp. 351-352. – BRASSART écrit à ce propos que l'impossibilité où l'on se trouvait de donner aux artistes « quelque chose de véritablement historique, fit qu'on composa une table à l'aide du rapprochement de certains évènements arrivés dans le pays et, dans laquelle- on fit entrer des traditions populaires ". Voir aussi DECHRISTÉ, pp. 10-11.

(26) Ln Statistique du Département du Nord; par .M. Dieudonné, préfet (Douai, 1804, 3 vol.) est l'œuvre de BOTTIN, secrétaire général de la préfecture, collaborateur et ami intime de Dieudonné. Le chapitre sur *Gayant à Douai* où l'on sent l'intervention de Dieudonné se trouve dans le tome I. pp, 87-96.